

Question orale de M. Van de Cauter : Grève à l'école du Val Fleuri.

M. Van de Cauter signale qu'un parent d'élève dont l'enfant est scolarisé à l'école du Val Fleuri lui a fait part de son courroux suite à la gestion de la grève du 7 novembre dernier dans cette école communale.

En effet, le personnel de cette école aurait menacé de mettre les enfants à la rue dès 3 heures de l'après-midi si les parents ne venaient pas les rechercher. Cette situation est extrêmement pénible pour des gens exerçant une activité professionnelle.

L'interlocuteur de M. Van de Cauter a été contraint de se libérer en urgence pour venir prendre son enfant à midi et à son arrivée, il a dû subir des invectives de la part de responsables de l'école.

L'intéressé n'est pas hostile au droit de grève en tant que tel mais estime que les parents devraient être prévenus suffisamment tôt, de manière à ne pas amener leurs enfants à l'école les jours de grève.

D'autres parents d'élèves de l'école du Val Fleuri ont émis les mêmes griefs.

M. Van de Cauter propose au Collège d'envoyer un mail aux parents au moins 48 heures à l'avance en cas de grève, afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions à temps. Ce serait une simple mesure de politesse à leur égard.

Mme l'Echevin Gol-Lescot confirme que l'ensemble des écoles a dû faire face à des difficultés suite à une grève nationale du personnel encadrant, c.à.d. du personnel d'entretien et des animateurs de garderie.

Certaines directions d'écoles, ayant l'habitude de ce type d'événement, ont signalé aux parents dès le lundi qu'il n'y aurait ni repas chauds ni garderies et les ont donc priés d'amener leurs enfants plus tard et de venir les récupérer plus tôt.

Pour la directrice de l'école du Val Fleuri, il s'agissait de la première grève.

De plus, dans cet établissement scolaire, un sondage effectué le lundi auprès des animateurs de garderie a permis de conclure que 60 % d'entre eux travailleraient le jour de la grève. Une première information a donc été diffusée auprès des parents le 4 novembre, confirmant l'absence de repas chauds le jeudi 7 novembre en raison d'une grève partielle du personnel d'entretien et de garderie.

Mais le mardi, les animateurs de garderie ont durci leur position en déclarant qu'ils seraient tous en grève le jeudi 7 novembre.

Dès lors, le 6 novembre, la direction de l'école a envoyé un second avis aux parents les priant d'amener leurs enfants à 08h15 pour les sections primaires et de les reprendre dès 15h00 pour les sections maternelles et dès 15h20 pour les sections primaires.

Toutefois, la direction de l'école du Val Fleuri a déclaré à Mme l'Echevin Gol-Lescot qu'elle n'a jamais menacé de mettre les enfants à la rue à 15h00.

Mme l'Echevin Gol-Lescot admet néanmoins qu'il y a eu un certain cafouillage, dans la mesure où certains parents ayant lu le premier avis n'ont pas pris connaissance du second. Ceux-ci ayant dès leur conduit leurs enfants à l'école, la direction, peu coutumière du phénomène, s'est demandé si l'absence d'animateurs de garderie l'autorisait à accueillir ces élèves, étant donné que la législation impose un nombre minimal d'adultes pour encadrer des enfants.

À force de vouloir trop bien faire, on finit par commettre des erreurs : l'école du Val Fleuri a été confrontée à des difficultés parce qu'elle s'est efforcée d'assurer un service minimal jusqu'à la dernière minute, alors que les autres écoles se sont contentées de supprimer la garderie le jour de grève.

M. Van de Cauter demande si le Collège envisage l'instauration d'un service minimal lors des grèves futures.

Mme l'Echevin Gol-Lescot répond qu'il n'y a pas de service minimal dans les écoles car on ne peut contraindre des animateurs de garderie grévistes à être présents. Mais de toute façon, dans ce genre de situation, les directeurs et certains enseignants restent un peu plus plus tard car il va de soi qu'on ne jette pas les enfants à la rue.